

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le 27 juillet 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : Mme HERBAUT
Tél. : 04.84.35.42.65.
N° 35-2017 EA/CS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 27 juillet 2018, il est procédé à l'ouverture, en mairie de Gémenos, d'une enquête publique unique portant sur la demande présentée au titre des codes de l'environnement et de la santé publique par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence relative à l'autorisation de prélèvement d'eau, à l'autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et à la déclaration d'utilité publique de travaux de prélèvement d'eau et des périmètres de protection avec institution de servitudes y afférentes concernant les captages de Coulin situés sur la commune de Gémenos.

Cette opération vise à autoriser le prélèvement et la distribution d'eau et à sécuriser les captages d'alimentation en eau potable par la mise en place de périmètres destinés à protéger les captages, leurs abords immédiats et la zone rendue vulnérable par les pompages de l'eau.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Serge Solages, ingénieur docteur en hydrologie et géologie de l'aménagement, retraité.

Le dossier d'enquête publique sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de trente-trois jours consécutifs, du 17 septembre au 19 octobre 2018 inclus, en mairie de Gémenos - hôtel de ville - place du Général de Gaulle (13420), afin que chacun puisse consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux heures d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00 et le samedi matin de 8h30 à 12h15.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera :

- consultable sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>
- consultable gratuitement sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.84.35.42.65.).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Gémenos, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante pref-ep-captages-coulin@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Serge Solages, qui se tiendra à la disposition du public au lieu, jours et heures suivants :

Mairie de Gémenos - hôtel de ville - place du Général de Gaulle (13420)

- lundi 17 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- mardi 25 septembre 2018 de 14h00 à 17h00

.../...

- samedi 29 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- mercredi 3 octobre 2018 de 9h00 à 12h00
- jeudi 11 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- vendredi 19 octobre 2018 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie de Gémenos, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

L'ensemble des observations et propositions du public sera communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de Gémenos où s'est déroulée l'enquête pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront par ailleurs sans délai tenus à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône et publiés sur son site internet <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Au terme de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille Provence est le préfet des Bouches-du-Rhône qui statue :

- par arrêté portant autorisation unique ou refus de prélèvement d'eau au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, après avis, le cas échéant, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ; cet acte est mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

- par arrêté portant autorisation de prélèvement, de traitement et de distribution au public des eaux de captage et déclarant d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau et les périmètres de protection avec institution des servitudes y afférentes pris au titre du code de la santé publique, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le maître d'ouvrage du projet est la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Territoire Marseille Provence - Les Docks - Atrium 10.7 - BP 48017 - 13567 Marseille cedex 02.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial - 27 boulevard Joseph Vernet - 13008 Marseille - tél. 04.95.09.53.50.

(1) Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau

Gilles BERTOTHY

